

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;  
Jérémy Drouart, Fabienne Miroir, Alain Kestemont, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;  
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Susanne Muller-Hubsch, Elke Roex, Fatima El Ikdimi, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, *Échevin(e)s* ;  
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S.*

**Séance du 18.08.21**

---

**#Objet : Prise d'acte d'une décision d'octroi d'une extension d'un permis d'environnement, prise par Bruxelles-Environnement pour un bien situé Chaussée de Mons, 1432 et dont le demandeur est S.A. IKEA BELGIUM – PE 200/2017 (2) #**

---

**310 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE**

**314 Permis environnement**

**Le COLLEGE des BOURGMESTRE et ECHEVINS**

Vu l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

Vu la demande d'extension du permis d'environnement de classe 1A introduite par la S.A. IKEA BELGIUM tendant à étendre le dépôt et créer une zone d'enlèvement de commandes et de livraisons et ajouter une place de parking à l'air libre, chaussée de Mons, 1432 à Anderlecht comprenant notamment les installations classées suivantes modifiées comme suit:

- **Rubrique 53A : Extension du dépôt de 2.826 m<sup>2</sup> à 3.124 m<sup>2</sup> ;**
- **Rubrique 90 : Extension du magasin de 25.874 m<sup>2</sup> à 26.172 m<sup>2</sup> ;**
- **Rubrique 224 : Ajout d'un emplacement de parking à l'air libre ; le seuil de cette rubrique passe de 1593 à 1594 places pour voitures (dont 1.177 couvertes et 417 a l'air libre) ;**

Vu la décision d'octroi de l'extension du permis d'environnement délivrée par Bruxelles-Environnement le 16/07/2021;

Considérant que la notification de la décision a été faite à la Commune d'Anderlecht le 19/07/2021 et que les délais de recours au Collège d'Environnement sont de 30 jours à dater de la notification ;

DECIDE :

De prendre acte de la décision de Bruxelles-Environnement

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME  
Anderlecht, le 19 août 2021

Le Secrétaire communal,

Par délégation :  
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Alain Kestemont